



APPEL D'OFFRES PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour recevoir des offres de services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131.

Seules sont autorisées à soumissionner les firmes ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **14 décembre 2017** via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : www.seao.ca

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec madame Madeleine Barbeau, greffière, par courriel : mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca

RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Seules seront prises en considération les soumissions transmises sur les formulaires fournis par la Ville.

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être présentées en 5 copies, sous enveloppe scellée et indiquer clairement leur contenu comme suit : **Services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131**. Elles devront être déposées au comptoir de l'hôtel de ville, situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, pendant les heures régulières d'ouverture. Elles seront ouvertes publiquement après la clôture de la période de réception des soumissions.

La date limite pour le dépôt d'une soumission est le **23 janvier 2018 à 10 heures**, heure en vigueur localement.

Il incombe au soumissionnaire de requérir une attestation de dépôt de sa soumission dans le délai légal imparti, laquelle sera émise par un représentant de la Ville ; seule cette attestation fait preuve de tel dépôt.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres est fait en vertu des dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Lavaltrie, ce 13^e jour du mois de décembre deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière